

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
à la séance du conseil intercommunal de la Police du Nord Vaudois
du 11 novembre 2013

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Monsieur le Président du Comité directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis 06/2013. Indemnités du conseil Intercommunal pour l'année 2013. Composée des Mmes Gloria Capt, Paulette Visinand et Corinne (rapporteur) M. Tosetti étant excusé s'est réunie le mercredi 6 novembre 2013 à Yverdon, en présence de M. Jean-Daniel Carrard, président du Codir, M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative et du Capitaine Richard Guillemain remplaçant du Commandant Pittet de la Police du Nord Vaudois.

Ce présent préavis permet de régler le défraiement du Président, des Membres des commissions et de la Secrétaire du Conseil Intercommunal pour l'année 2013.

Un montant estimé à fr. 3000.- absorbé par les comptes 2013.

Par cette manière de faire les communes n'ont pas à assumer des frais pour les heures de vacation de ses délégués qu'il soit président ou membre d'une commission.

En conclusion le commission de gestion vous invite à accepter le préavis 06/2013 tel que présenté :

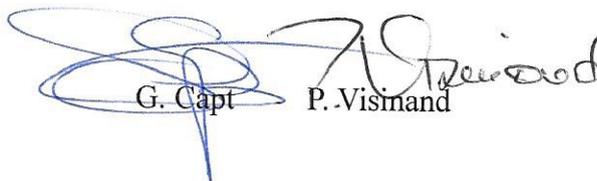
- A) Renonce à un crédit complémentaire permettant le règlement des indemnités du Conseil intercommunal, du Comité de direction et de la Commission de gestion pour l'exercice de ~~l'exercice~~ de l'année 2013.
- B) Accepte le versement des indemnités uniquement aux membres concernés du Conseil intercommunal, pour l'exercice de l'année 2013.

Pour la Commission

Le rapporteur


C. Verly

Les commissaires :


G. Capt P. Visinand